

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 6 FÉVRIER 2023**

Convocations envoyées le 27 janvier 2023

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 09 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 09 H 00.....	16

Le six février deux mille vingt-trois à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Colette PRANAL, Françoise LESAGE, Annie TOULET et Alette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur François MILLIAT,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Karine BENOIST, pouvoir à Monsieur François MILLIAT,
- . Madame Marie-Laure RENARD, pouvoir à Madame Françoise LESAGE,
- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ, pouvoir à Madame Régine HINET.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

- . Madame Anne BAUDRY,

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Direction de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur Pôle services à la Population,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives, Juridiques et Contentieux,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.



**OBJET : REPAS DES SÉNIORS DU 18 MARS 2023
CHOIX DE L'ANIMATION
AUTORISATION À PERCEVOIR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organise un repas au profit des personnes âgées de 70 ans et plus de la commune avec une animation.

En 2023, il aura lieu le samedi 18 mars à l'ESCALE.

La prestation traiteur :

Pour respecter la procédure adaptée du code des marchés publics, il a été demandé à 3 établissements différents de faire des propositions tenant compte de différents impératifs par une lettre de consultation LC.2022-4 en date du 28 décembre 2022.

A la date du 20 janvier 2023, 3 établissements ont répondu à la lettre de consultation.

Les offres sont en cours d'examen.

Animation :

Il a été envisagé de demander au Cabaret EXTRAVAGANCE à NOTRE DAME D'OE de proposer une animation dansante et chantante. Celui-ci a proposé une revue de Cabaret avec 8 artistes en scène et 4 interventions de la revue Illusion du cabaret Extravagance : acrobates, danseurs, danseuses, chanteuse et performers avec des chansons adaptées au public sénior et numéros visuels (numéro de force et équilibre, hula hoop, danses, french cancan, carnaval de Rio, tableau de plumes...).

Le spectacle serait réparti tout au long du déjeuner avec un premier tableau après l'apéritif (15 mn), un second après le plat (15 mn), un troisième après le fromage (15 mn) puis un final de 30 minutes après le dessert. Il interviendrait à l'Escale le samedi 18 mars 2023 à partir de 12h00.

Le coût serait de 4 700.00 TTC tout compris.

Cette somme serait payée sur présentation d'une facture.

Seuls les frais de SACEM restent à la charge de l'organisateur.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser Monsieur le Maire, Président du conseil d'administration ou Madame la Vice-Présidente, à accepter la prestation du Cabaret Extravagance pour l'animation du repas des seniors du 18 mars 2023 et accepter le paiement de cette prestation sur présentation d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Participation financière : Il est envisagé de solliciter une participation de 10.00€ par personne pour ce déjeuner.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

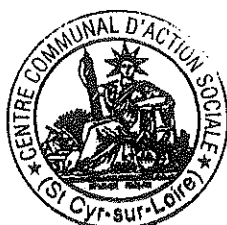
- 1) Accepter la réalisation de la prestation du 18 mars prochain par le Cabaret EXTRAVAGANCE situé 18 rue René Cassin à Notre Dame d'Oé,
- 2) Accepter le paiement de cette prestation sur présentation d'une facture et d'un Relevé d'Identité Bancaire,
- 3) Autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration à percevoir une participation de 10.00 € par personne,
- 4) Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale – chapitre 011- article 6232 – rubrique 0201-0200.

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,

Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

20 FEV. 2023

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

20 FEV. 2023

EXECUTOIRE LE

20 FEV. 2023



Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

Philippe BRIAND